

L'hon. M. VENIOT: Vous avez déclaré qu'il en était ainsi dans la plupart des cas.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas ce que j'ai dit, non plus.

L'hon. M. VENIOT: On peut en dire autant de toute la province du Nouveau-Brunswick. On a demandé ici combien le gouvernement fédéral devait encore à la province du Nouveau-Brunswick au compte de travaux accomplis sur des entreprises autorisées, et on a répondu qu'on devait encore \$171,000. Cette somme était due longtemps avant le 1er mars. Ces comptes n'ont pas été acquittés, mais on aurait pu le faire avant l'expiration de la loi.

Le premier ministre a fait allusion ensuite à mes paroles relatives aux \$58,000 que le ministère des Travaux publics n'avaient pas dépensés sur le quai de l'île Shippigan, et il a dit que je voulais en tirer un argument politique. Je lui citerai les paroles exactes que j'ai alors employées:

Je ne veux pas laisser entendre qu'on a rendu publique l'approbation de cette entreprise à cause de ses effets possibles sur l'élection complémentaire, mais toujours est-il que ces faits ont été publiés à ce moment-là.

J'ai déclaré bien clairement que je ne voulais pas laisser entendre que la politique était intervenue dans cette affaire, et j'ai fait cette déclaration parce que cette question relevait du ministère fédéral des Travaux publics et, comme le titulaire de ce département (M. H. A. Stewart) m'a toujours bien traité, je me disais qu'il ne permettrait pas aux conservateurs du comté de Gloucester d'en faire une question politique.

Question de politique à part, on a prétendu que ces travaux n'avaient pas été entrepris parce qu'on avait estimé qu'ils coûteraient \$30,000, que la dépense autorisée pour l'entreprise était de \$15,000, et que le travail ne pourrait être achevé avant le 1er mars, lorsque le chapitre 58 cesserait d'exister. On me permettra de demander au premier ministre et au ministre des Travaux publics (M. H. A. Stewart), si tel est le cas, comment il se fait qu'on a entrepris des travaux à Negro-Point, dans la province du Nouveau-Brunswick. Le chiffre du crédit était de \$22,000; on n'a dépensé que \$12,772 et les travaux ne sont pas terminés. J'appelle également votre attention sur le cas de Burnt-Church, dans le comté de Northumberland, où le crédit était de \$20,000, mais l'on n'avait dépensé que \$11,013 le 29 février sans achever les travaux. Nous avons encore North-Sydney où, d'un crédit de \$22,000 l'on n'a dépensé que \$16,109, bien que les travaux ne soient pas terminés. Et l'hôpital du service d'immigration à Québec? On n'y a dépensé que \$7,174 d'un crédit de \$12,000

et il reste encore du travail à faire. Passons à Haileybury, dans la province d'Ontario, où, d'un chiffre de \$67,000 on n'a utilisé que \$17,809 jusqu'au 29 février et il reste plus des trois quarts des travaux à exécuter. Viennent ensuite les travaux de dragage à Port-Hope; d'une somme de \$35,000 on n'a dépensé que \$23,968 et les travaux ne sont pas terminés. Prenez l'édifice destiné à la division des Recherches nationales à Ottawa; on n'a dépensé que \$12,262 sur \$40,000 et j'ai tout lieu de croire qu'il n'y a pas la moitié, ni même le quart des travaux de terminés. Il y a encore le quai de Point-Tupper où, de \$24,000 l'on n'a utilisé que \$16,787 sans terminer les travaux. Si le Gouvernement nous dit que tous ces travaux sont terminés, que devons-nous penser du chiffre estimatif qui avait été indiqué dans chaque cas? Si, d'un autre côté, l'on peut agir de la sorte dans les provinces d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse pourquoi ne pouvait-on pas commencer l'automne dernier les travaux dont j'ai parlé? Après avoir exposé ces autres crédits, l'excuse que le chiffre était de \$30,000 et que les travaux ne pouvaient pas être terminés avant le 1er mars n'est pas bien fondée et je crois que l'on a commis une grave injustice envers le comté de Gloucester. Quand j'ai entendu le très honorable premier ministre invoquer cette raison je me suis pris à penser que cette excuse différait de celle que nous avait donnée le ministre des Travaux publics, et même que c'en était peut-être une deuxième.

Le premier ministre a dû penser que la raison donnée par le ministre des Travaux publics n'était pas suffisante. Or, quand j'ai examiné le rapport du directeur du service fédéral des secours pour le soulagement du chômage, j'ai constaté que ma région du Nouveau-Brunswick n'avait certainement pas été traitée convenablement et avec justice. Je suis presque porté à croire que les travaux ont été suspendus pour d'autres raisons que l'on ne nous a pas fait connaître.

L'hon. M. LAPOINTE: Des raisons occultes.

L'hon. M. VENIOT: Non, je ne voudrais pas me servir de cette expression, car on pourrait me reprocher de ne pas tenir un langage parlementaire. Le ciel est assez chargé à l'extérieur sans parler d'ombre et de nuages ici-même. J'ai été étonné d'entendre le ministre du Travail déclarer en propres termes que l'on n'avait porté à sa connaissance aucune plainte sérieuse au sujet de l'emploi des fonds destinés à soulager le chômage. Je ne sais pas si oui ou non les reproches lui ont été directement adressés, mais je sais fort bien qu'en une seule occasion vingt et une